



Suite à demande de révision de pension alimentaire

Par **vero proux**, le **06/07/2010** à **13:51**

Bonjour,

Peut-on joindre des pièces à un dossier après l'audience au T.G.I. DE Mulhouse,Chambre de la Famille? J'avais donné une lettre à mon compagnon afin qu'elle puisse être lue lors de l'audience du 25 juin 2010.

Cela n'a pas été possible,pour des raisons que j'ignore.J'ai donc envoyé cette lettre en recommandé avec A.R. en demandant d'ajouter cette lettre comme pièce jointe au dossier.

Cette lettre est d'autant plus importante pour nous que nous n'avons pas les moyens de payer un avocat,contrairement à la partie adverse..Merci de prendre le temps de me répondre.Cordialement.Véronique Proux.